

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022

Sous la présidence de M. Patrick LENTZ, Maire

Présents : MM. Antony BALLONGUE, Éric DISS, Matthieu LITT, Jacky SCHANTZ -
Mmes Laura BERNHARDT, Catherine HATT, Valérie HURSTEL, Mélanie KONN,
Céline ROUF

Absents : - M. Yannick HORNECKER

Secrétaire de séance : M. Matthieu LITT

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2022

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2022 est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Approbation du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, après présentation par M. le Maire et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le maire n'ayant pas pris part au vote étant sorti de la salle, le compte administratif 2021 de la commune, et dont la balance se présente comme suit :

-dépenses de fonctionnement : 120 111,53 €
-recettes de fonctionnement : 139 932,37 €
Résultat reporté : 259 997,94 €
Excédent de fonctionnement : 279 818,78 €

-dépenses d'investissement : 28 117,28 €
-recettes d'investissement : 40 429,94 €
Résultat reporté en recettes : 4 038,75 €
Excédent d'investissement : 16 351,41 €

Résultat global de clôture : excédent de 296 170,19 €

3. Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2021,
statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021, et constatant que ce compte fait apparaître un résultat global de 296 170,19
décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 279 818,78 € (ligne 002 du budget 2022)
- report de l'excédent d'investissement : 16 351,41 € (ligne 001 du budget 2022)

4. Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal prend note de la concordance des chiffres entre le compte administratif 2021 établi par la commune et le compte de gestion 2021 établi par les Services de Gestion comptable de Saverne.

5. Vote taux taxes locales

Après délibérations le Conseil municipal maintient à l'unanimité pour l'année 2022, pour la commune de Hohfrankenheim, les taux de

- 21.74 % pour la taxe foncière (propriétés bâties)
- 29.95 % pour la taxe foncière (propriétés non bâties).

6. Vote du budget 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2022 présenté par M. le Maire et arrêté comme suit :

Investissement (dépenses et recettes) : 280 416,19 €

Fonctionnement (dépenses et recettes) : 400 348,78 €

7. Travaux rue des Sapins et chemin bétonné

M. le Maire fait rappel aux conseillers des devis réceptionnés pour les travaux prévus pour la finition de la rue des sapins et les travaux de remise en état du chemin bétonné.

Au vu des différents devis et après délibérations, le devis de la Société WICKER établie à Schaffhouse sur Zorn est retenu pour un montant HT de 18 046,90 €, montant le mieux disant. Il est bien noté que le montant définitif sera établi en fonction du métrage réel des travaux effectués.

M. le Maire est chargé d'en informer l'intéressé et est autorisé à signer tout document y relatif.

8. Logement communal - travaux

M. le Maire fait part à l'assemblée de la suite du dossier des travaux de rénovation du logement communal. Des demandes de participations financières à différentes instances ont été demandées.

Une visite des lieux a été à nouveau faite avec un représentant du Service Développement Territorial (Maison de la Région Grand 'Est à Saverne) dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Climaxion ».

9. Travaux toilettes hommes mairie

M. le Maire fait état d'une probable rénovation des toilettes hommes du bâtiment communal ; M. Eric DISS, conseiller, se charge de solliciter des renseignements auprès d'une société spécialisée dans ce domaine quant à une éventuelle réparation sur du matériel datant approximativement des années 80.

Le résultat des recherches sera communiqué lors d'une prochaine séance.

10. Elections présidentielles – bureau de vote

M. le Maire fait part à l'assemblée du planning horaire en vue de la présence des élus pour la journée du dimanche 10 avril prochain

11. Demande de subvention (Association une rose un espoir)

M. le Maire fait lecture aux conseillers de la demande de subvention émanant de l'association Une rose un espoir – secteur du Pays de la Zorn. Après délibérations, le conseil fait part de son soutien à cette association et approuve l'octroi d'une subvention de l'ordre de 50.- € au lieu des 32 € sollicités.

M. le Maire est autorisé à signer tout document y relatif.

12. Bulletin communal – édition 2022

M. le Maire lance l'établissement du bulletin communal 2022.

13. Divers

Sujets évoqués : -réparation de l'hôtel à insectes

-divagation de poules

-informations concernant le programme « Pont » (programme national visant à recenser et contrôler des ouvrages d'art (ponts, murs)

-Ouverture du bureau de vote pour les élections présidentielles jusqu'à 19 heures

-mise en place décoration de pâques